**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE LA REGION D’EPERNON**

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25/09/2023

🟈 🟈🟈

## **COMPTE RENDU**

4-2023

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**DU COMITE SYNDICAL DU 25/09/2023**

L’an deux mille vingt-trois, le à 16 heures les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Président.

Le Président Guy DAVID demande aux délégués s’ils approuvent le compte-rendu du 21/06/2023.

***Le Comité Syndical approuve à l’unanimité le compte-rendu du 21/06/2023.***

Monsieur **Yannick LHOMME** est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**BUDGET PRINCIPAL**

1. **Projet de modification des statuts du SIEPARE.**
2. **Expérimentation du compte financier unique à compter de l’exercice 2023.**
3. **Renouvellement activité accessoire de technicien du SIEPARE.**
4. **Adhésion au service de médecine préventive du CDG28.**

***Le QUORUM n’étant pas atteint, l’ordre du jour est reconduit au prochain comité, prévu le 25/10/2023 à 18H30.***

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

1. **Rapport sur le prix et la Qualité du délégataire du service public STGS pour l’Assainissement.**
2. **Rapport sur le prix et la Qualité du délégataire du service public VEOLIA pour l’Assainissement.**
3. **Acquisition terrain à Monsieur THOMAIN pour la nouvelle station d’épuration**

**BUDGET EAU POTABLE**

1. **Rapport sur le prix et la Qualité du délégataire du service public STGS pour l’Assainissement.**
2. **Autorisation au Président à demander les subventions auprès des partenaires (AESN..) pour l’ élaboration d’un PGSSE et d’un SDAEP.**
3. **Décision modificative n°1.**

**B- DEUXIEME PARTIE - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

|  |  |
| --- | --- |
| NOMBRE DE DELEGUES 11En exercice7Présents 1Pouvoir8Votants DATE DE LA CONVOCATION18/09/2023 | Etaient présents :CCPEIF pour EPERNON Guy DAVIDCCPEIF pour EPERNON Denis DURANDCCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Yannick LHOMMECART pour RAIZEUX Nicolas THEVARDCCPEIF pour HANCHES Jean-Pierre RUAUTCCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Jean-Bernard GRAMUNTCCPEIF pour EPERNON François BELHOMMEEtaient absents excusés :CCPEIF pour HANCHES Michelle MARCHAND**Pouvoir JP. RUAUT**CCPEIF pour EPERNON Marc BAUDELOTCART pour Emancé Stéphanie BRIOLANTCART pour SAINT HILARION Frédéric ROUEAssistaient également à la séance :Thierry DELANNOY, technicien, SELMI Bechir (IC’eau Environnement), ZENI Douglas (Adrial Conseils) et Véronique LECOMTE, secrétaire |

1. **Rapport sur le prix et la Qualité du délégataire du service public STGS pour l’Assainissement.**

Monsieur Guy DAVID, Président, présente son rapport sur le prix et la qualité du service d’assainissement année 2022 dont le délégataire est STGS.

Le Rapport Prix et Qualité de Service (RPQS) est annexé à la présente.

**VU** l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport annuel du délégataire 2022,

Sur l’exposé,

***Le Comité syndical APPROUVE LE RPQS.***

1. **Rapport sur le prix et la Qualité du délégataire du service public VEOLIA pour l’Assainissement.**

Monsieur Guy DAVID, Président, présente son rapport sur le prix et la qualité du service d’assainissement année 2022 dont le délégataire est VEOLIA.

Le Rapport Prix et Qualité de Service (RPQS) est annexé à la présente.

**VU** l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport annuel du délégataire 2022,

Sur l’exposé,

***Le Comité syndical APPROUVE LE RPQS.***

1. **Acquisition terrain à Monsieur THOMAIN pour la nouvelle station d’épuration.**

Monsieur DAVID, Président informe ses collègues que Monsieur et Madame THOMAIN, propriétaire d’une parcelle référencée AV0060 au cadastre et située sur la commune de Hanches ont accepté l’offre du syndicat pour le rachat d’une partie de cette parcelle soit environ 1.5 hectare en vue de la construction de la future station.

***A l’unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président :***

- A acquérir ledit terrain au prix de 4€ du mètre carré.

- A confier la rédaction de l’acte à intervenir à l’étude de Maître Languedoc, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par le syndicat.

- Dit que les crédits ont été inscrits au budget 2023.

- A les signer.

**C – TROISIEME PARTIE - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

|  |  |
| --- | --- |
| NOMBRE DE DELEGUES8En exercice6Présents 1Pouvoir7Votants DATE DE LA CONVOCATION18/09/2023 | Etaient présents :CCPEIF pour EPERNON Guy DAVIDCCPEIF pour EPERNON Denis DURANDCCPEIF pour EPERNON François BELHOMMECCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Yannick LHOMMECCPEIF pour HANCHES Jean-Pierre RUAUTCCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE Jean-Bernard GRAMUNTEtaient absents excusés :CCPEIF pour HANCHES Michelle MARCHAND**Pouvoir JP. RUAUT**CCPEIF pour EPERNON Marc BAUDELOTAssistaient également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien. |

**1) Autorisation au Président à lancer et à demander les subventions auprès des partenaires (AESN..) pour l’ élaboration d’un PGSSE (Plans de Gestion de la Sécurisation Sanitaire des Eaux) et d’un SDAEP (Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable).**

**Monsieur le Président Guy DAVID**

⇨ **Informe** le comité syndical de la nécessité d’élaborer un PGSSE ainsi que le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable.

 Le PGSSE permet d’évaluer les risques sur l’ensemble d’un système d’alimentation en eau potable pour garantir la sécurité sanitaire de l’eau potable distribuée. En effet chaque ouvrage ou équipement des zones de captage à la distribution à l’usager peut être vulnérable à un évènement dangereux.

 L’élaboration d’un PGSSE, doit permettre à la Personne Responsable de la Distribution d’Eau (PRDE) d’être en possession de l’ensemble des informations concernant le patrimoine, les dangers, les risques et les mesures à mettre en œuvre pour les maîtriser. L’intérêt de la démarche réside dans l’appropriation des informations recueillies par le personnel en charge de la gestion de l’eau potable.

 ⇨ **Demande** au comité de l’autoriser à lancer les études PGSSE et SDAEP et à demander les subventions auprès de de tout organisme (AESN, ARS…) susceptible d’apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

.

**le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

⇨ ***Approuve*** *le lancement des études PGSSE et SDAEP.*

*⇨* ***Autorise le Président à solliciter*** *le concours financier des partenaires (AESN, ARS, Département,…)*

*⇨* ***Donne*** *tout pouvoir à Monsieur Guy DAVID, Président, en ce qui concerne le lancement des études.*

**2)Décision modificative n°1.**

 Le lancement du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable (SDAEP) implique que des crédits soient transférés du compte 21531 au compte 2315, ces études étant suivies de travaux mais réalisées sur plusieurs années.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dépenses/Recettes | Article | Montant HT |
| D/I | 21531 | -200 000 |
| D/I | 2315 | +200 000 |
| TOTAL |  | 0 |

***Le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents, autorise le Président à apporter ces changements sur le budget eau potable.***

**Informations diverses**

1. Le Président informe le comité que l’entreprise PARIS DOME doit normalement effectuer les travaux demandés par le syndicat la semaine 39. Pour rappel, une pénalité a été appliquée pour le non-respect des obligations sanitaires. Un contrôle sera effectué par le délégataire VEOLIA pour vérifier la conformité des installations afin d’autoriser le rejet des eaux usées de cette entreprise.
2. Le Président informe le comité du renouvellement de Madame Sandra BODIOT, pour un mi-temps au SM3R.
3. Lors du bureau du 20/09/2023, le problème des stations du SIEPARE par rapport à l’urbanisation croissante a été évoqué. Selon les délégataires les 3 stations arrivent à saturation (l’étude de la construction d’une nouvelle station étant en cours). Un contrôle régulier sera effectué par les délégataires afin de vérifier les charges hydrauliques et polluantes dans les stations et les avis seront accordés au cas par cas notamment sur les stations de Hanches (montée en charge du lycée) ou un accord a été donné pour un projet de 28 logements et du Loreau (station industrielle arrivée à sa limite maximum pour les effluents domestiques fixée à 1000 raccordements – avec les deux derniers projets sur le Paty de Hanches de 25 et 7 logements la station arrive à 1100 raccordements domestiques).

Pour les CU une autorisation sera donnée pour la construction d’un logement par demande quelle que soit la superficie du terrain.

**Ordre du jour épuisé à 17H15**